



Numéro de l'acte	2020-146-STCP
Nature de l'acte	délibération
Matière de l'acte	1.1.8

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020

QUESTION N°2020-146

VOIRIE COMMUNALE : Maintenance des installations d'éclairage public – Signalisation tricolore -Pose et dépose de motifs de Noël

Avenant n°2 – prolongation du contrat

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre LAMIRAND

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2017-17-STAL du 13 Mars 2017 autorisant le lancement d'une procédure d'appel d'offres et la signature d'un contrat de maintenance des installations d'éclairage public

Vu l'ordonnance n°2020-319 du 25 mars 2020 portant sur diverses mesures d'adaptation des règles de procédure et d'exécution des contrats publics pendant la crise sanitaire qui a permis, par avenant n°1, une prolongation de 3 mois du contrat de maintenance.

Par délibération du 13 Mars 2017, le conseil municipal a autorisé Mme le Maire à signer un contrat de maintenance des installations d'éclairage public avec la Société ENGIE – INEO Nord Picardie pour une durée de 3 ans, prenant fin le 03/07/2020. Un avenant n°1 a été passé le 30/06/2020 pour prolonger de 3 mois ce contrat afin de tenir compte de la neutralisation de la maintenance liée à la crise sanitaire et aux mesures de confinement.

Ce marché, qui arrive à terme le 03/10/2020, reprend les prestations suivantes :

Maintenance des installations d'éclairage public

Pose et dépose des illuminations de Noël

Travaux imprévus de remise en état d'installations (détérioration par des tiers ou dues à des conditions météorologiques exceptionnelles)

La présente délibération a pour objet d'autoriser la signature d'un avenant pour prolonger ce contrat d'un an, aux mêmes conditions contractuelles, et de mettre à profit cette période pour réaliser un audit des installations. A partir de ce diagnostic précis, une étude sera menée visant à diminuer la consommation d'énergie, réduire la pollution et les nuisances lumineuses tout en apportant plus de sécurité, de visibilité, de confort et de bien être dans l'espace public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 prolongeant le contrat de maintenance des installations d'éclairage au 03/10/2021

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 15 octobre 2020

Le Maire,

Benoît ROUSSEL